



Litige suite à la vente d'un scooter

Par **Claire**, le **29/01/2009** à **21:17**

Bonsoir,

Le 13 novembre 2008, j'ai vendu un scooter Nitro (année juin 2005) au prix de 1000 euros. Or aujourd'hui l'acheteur veut me ramener pour vis de forme, et désire un remboursement de cet achat.

Quels sont les recours ? Ai-je le droit de contester ?

Merci par avance pour vos conseils,

Par **Tisuisse**, le **29/01/2009** à **23:31**

Bonjour,

Vous a-t-il dit pourquoi ? quels sont les reproches qu'il fait pour ce scooter ? Quelles sont les preuves qu'il est mesuré d'apporter pour qu'il y ait "vice caché" ?

Lisez le post-it relatif à la vente d'un véhicule (voir le forum du droit routier).